

NOUVELLE REPARTITION du reliquat existant sur les crédits Barangé des exercices antérieurs.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 7 Septembre 1957

Mesdames,

Messieurs,

Sur les crédits Barangé des exercices antérieurs il existe un reliquat s'élevant à la somme de 11.795.403 Fr

Je vous demande de m'autoriser à répartir, comme suit, ce reliquat qui est ^{inscrit} au budget supplémentaire courant:

Chap. XVI art. 3. - Mobilier scolaire et matériel d'enseignement	6.000.000 Fr
Chap. XXVI art. 2. - Cantines scolaires - denrées alimentaires	920.000 Fr
Chap. XXXV art. 7. - Réparation des écoles	500.000 Fr
Chap. XXXV art. 9. - Aménagements baraques	4.375.403 Fr
Total égal	11.795.403 Fr =====

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Mme AMELIN demande la parole et attire l'attention du Maire sur le manque de locaux scolaires. Pour pallier à cet état de choses, il y aurait peut être possibilité de louer l'immeuble de la Sécurité Sociale, sis rue Ste-Marie.

Le MAIRE: - En manière de réponse, ma Collègue, je me contenterai de vous donner lecture de la lettre que j'ai adressée le 14 Août dernier à Monsieur le Directeur de la Caisse Générale de la Sécurité Sociale, tendant à obtenir la location de l'immeuble dont vous parlez.

Malgré les nombreuses démarches faites auprès de M. le Président ~~de~~ du Conseil d'Administration, aucune réponse ne nous est encore parvenue. J'ai la nette impression que l'on veut boycotter les efforts de la Municipalité.

Mme AMELIN dépose sur le bureau du Maire, une pétition, cet effet.

Le Maire met aux voix le rapport dont il vient de donner lecture.

Adopté à l'unanimité.

*Copie
Al Paris le 20 octobre 1957
Le Maire
Signé: Fernand Hoarau*